

# Congrès USAL 1989 à Genève

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **62 (1989)**

Heft 5

PDF erstellt am: **10.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

En revanche, dans le cas de la Caisse de retraite, c'est en face des trois coopératives que se trouve le Conseil de fondation de la Caisse de retraite Dubied, mais qui devra soumettre ses décisions à l'Autorité de surveillance des fondations, à savoir le Département de justice de la République et Canton de Neuchâtel.

Il est possible que quand ces lignes paraîtront, on connaisse le prix exigé des coopératives par le Conseil de fondation. En effet, il faut savoir que, dans une décision du 21 novembre 1988, l'Autorité de surveillance a donné mandat au Conseil de fondation de «s'efforcer de répondre positivement à une ou plusieurs offres d'achats des immeubles de la Caisse présentées par les locataires ou des sociétés coopératives de logements».

A quelle valeur cette vente aura-t-elle lieu? D'après nos informations, les coopératives ont offert un prix absolument raisonnable, c'était même en dessus de la valeur de rendement.

Il se trouve que la Caisse de retraite, après avoir assuré le paiement des rentes de vieillesse en cours et après avoir payé des prestations de libre-passage, aura encore devant elle des fonds libres à répartir entre rentiers et actifs. En acceptant l'offre des coopératives d'habitation, ces fonds libres seront augmentés dans une mesure non négligeable. Mais, si le Conseil de fondation se décidait à accepter d'autres offres su-

périeures à celles des coopératives, rentiers et actifs recueilleraient alors un nouveau superbénéfice. On voit dès lors le problème se présenter: «l'acceptation d'un prix élevé pour ces immeubles va provoquer sans nul doute des hausses de loyer.»

En d'autres termes, le Conseil de fondation, en acceptant des offres supérieures à celles des coopératives d'habitation, déclencherait immédiatement tôt ou tard des hausses de loyer.

C'est dire que les hausses de loyer procureront un petit avantage presque négligeable à des retraités et à des actifs. Il est clair que le Conseil de fondation de la Caisse de retraite Dubied se trouve au cœur d'un problème important: celui du maintien de loyers normaux ou d'une hausse de loyers causée essentiellement par des surenchères proches de la spéculation immobilière. Ce cas méritait d'être présenté devant les lecteurs de la revue *Habitation*.

Réd.

## CONGRÈS USAL 1989 À GENÈVE



La carte de participation au congrès de 125 fr. (personnes accompagnatrices 90 fr.) sera valable pour toutes les manifestations ainsi que pour le dîner à l'Hôtel Noga Hilton.

Commande des cartes et réservation de chambres d'hôtel auprès du secrétariat central de l'USAL, Bucheggstrasse 109, 8057 Zurich.

### PROGRAMME PRÉVU

#### Samedi 3 juin

**Matin** Arrivée des participants et des invités à Genève.

**Déjeuner** Individuel. Sur demande, l'USAL se chargera de la réservation de tables au restaurant de l'aéroport.

#### Après-midi **Au Palais des congrès ORGEXPO, à l'aéroport de Genève:**

Assemblée des délégués de l'USAL, avec allocution du président de la Confédération M. Jean-Pascal Delamuraz, chef du Département fédéral de l'économie publique.

Assemblée générale de la Société coopérative de cautionnement hypothécaire responsable des sociétés coopératives suisses de construction et d'habitation.

Apéritif offert par le Conseil d'Etat de Genève.

#### **Pour les personnes accompagnatrices:**

Tour de ville guidé depuis le Palais des congrès ORGEXPO.

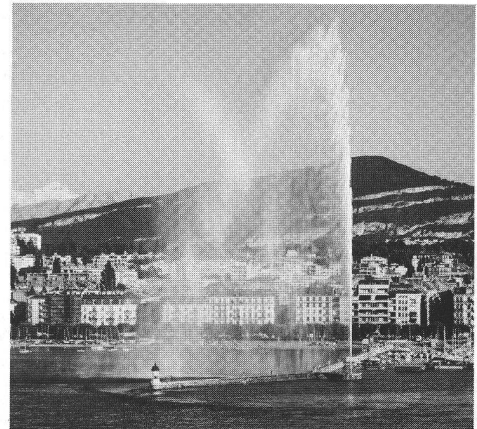
#### **Soir Dîner à l'Hôtel Noga Hilton, au bord du lac Léman**

Quai du Mont-Blanc, divertissement et danse.

#### **Dimanche 4 juin**

Visite de la cathédrale et de la vieille ville, avec un guide compétent.

Fin du congrès.



(Photo Trepper, Genève.)

#### **En train et en bateau, le voyage devient un véritable événement**

#### **Offre spéciale pour Berne/Bienne/Thoune:**

- voyage Berne/Bienne-Genève en wagon CFF de première classe;
- logement et petit déjeuner dans un hôtel de catégorie moyenne;
- trajet Genève-Lausanne en bateau, avec déjeuner à bord;
- retour Lausanne-Berne/Bienne en wagon CFF de première classe.

Prix forfaitaire par personne à partir de 195 fr. (chambre à deux lits).

Hôtel et bateau/déjeuner uniquement, 140 fr.